

L'INSTALLATION DE LA COMMUNE (1) ...

Convoqués pour huit heures du soir dans la salle des séances, nous sommes exacts au rendez-vous; seuls, ceux de nos collègues qui font partie du Comité Central ne sont point encore présents.

Une demi-heure s'écoule à les attendre, pendant laquelle le citoyen Beslay, notre doyen d'âge, qui sait que c'est à lui que, selon l'usage, reviendra l'honneur de présider cette première séance, nous lit, au citoyen Vaillant et à moi, le discours qu'il a préparé.

Il y laisse entrevoir sa prochaine retraite, ce dont nous nous efforçons de le dissuader, bien que ses soixante-dix-sept ans lui soient un motif très légitime, certes, d'abandonner la lutte.

Cette demi-heure passée, personne du Comité central ne s'est encore présenté.

Qu'est-ce que cela veut dire?

A plusieurs reprises on est allé à la recherche de ses membres. Aucun n'est encore venu. Qu'attendent-ils donc?

«Eh, parbleu! dis-je à Beslay, ils nous tâtent. Ils sont dans leur rôle après tout. Ils attendent que nous prenions le nôtre. Nous sommes la Commune. Installons-nous sans plus de façons».

Cette idée gagne de proche en proche, et l'on va se décider à ouvrir la séance, lorsqu'au même moment - avertis sans doute - les délégués du Comité central arrivent enfin pour nous recevoir.

C'est de notre part une première faute montrant que nous ne sommes pas encore débarrassés des traditions parlementaires dont tous cependant nous avons maintes fois fait la critique.

Alors le citoyen Viard, parlant au nom du Comité central, déclare que dès maintenant le Comité s'efface - sans se dissoudre - et que la Commune demeure seule responsable à l'avenir de la situation.

Le citoyen Beslay lit ensuite son discours dans lequel il indique ce que, d'après lui, doit être la Commune.

Ce programme se résume ainsi:

«A la Commune ce qui est local; au département ce qui est régional; au gouvernement ce qui est national.

Mais pour que la Commune puisse exercer la part d'action qui lui revient, il faut nécessairement que toutes les Communes de la République soient affranchies par la consolidation même du régime républicain.

C'est là le problème que doit d'abord résoudre la Commune de Paris»...

A ceux qui prétendent que la Révolution du 18 Mars a «frappé la République» le citoyen Beslay répond avec beaucoup d'à-propos:

(1) Titre de l'extrait choisit par *Anti.mythes*.

«Oui, nous avons frappé la République, mais comme le pieu que l'on enfonce plus profondément en terre».

Lors de l'appel nominal qui suit le discours très applaudi du citoyen Ch. Beslay, le député Tirard, élu dans le 11^{ème} arrondissement comme membre de la Commune, déclare que les applaudissements accordés à ce discours témoignent assez que le Conseil entend faire acte politique. Or ses électeurs ne l'ayant investi que d'un mandat purement administratif, il se croit obligé de donner dès maintenant sa démission.

C'était là une impudente comédie.

Les électeurs du 11^{ème} arrondissement, comme tous les électeurs qui ont pris part au scrutin du 26 mars, savaient très bien que Paris n'avait pas été, durant dix jours, sous le coup d'une terrible lutte civile pour aboutir à l'élection de quelques administrateurs discutant le budget municipal sous l'œil plus ou moins bienveillant du préfet de police.

L'ex-maire Tirard aurait donc, d'après lui, concentré, durant une semaine à peu près, toutes les forces réactionnaires de son quartier uniquement pour s'opposer à un si maigre résultat!

Il se serait entouré de mitrailleuses pour dénier à Paris le droit de décider à sa convenance du percement d'une nouvelle rue ou de l'établissement d'un égout!

L'ex-maire Tirard savait bien qu'il mentait en l'affirmant. C'était pousser l'audace trop loin.

On allait mettre aux voix l'acceptation de sa démission.

«Je m'y oppose, dis-je à l'assemblée. M. Tirard reconnaît lui-même qu'il y a une erreur sur la teneur de son mandat. Dès lors son élection est nulle et il n'a pas de démission à donner».

La commune décide, en effet, qu'il n'y a point lieu d'accepter la démission du député Tirard, qui se retire alors au milieu d'un silence glacial en nous adressant d'ironiques vœux pour le succès de notre entreprise.

La facilité avec laquelle ce personnage sort de l'Hôtel-de-Ville contraste singulièrement avec l'assertion lancée par lui il y a quelques jours que quiconque s'aventure parmi nous risque sa vie.

Après le départ de ce monsieur, la commune déclare que le Comité Central a bien mérité de Paris et de la République (1). Puis elle s'ajourne au lendemain pour la constitution de ses bureaux.

Vermorel aussi a été élu à Montmartre, bien qu'absent, par 13.400 suffrages. Cela prouve que les révolutionnaires n'ont tenu aucun compte des calomnies dont les prétendus républicains du *Siècle* et de *l'Avenir national* l'ont abreuvé.

Mais, pensais-je à part moi, ce sera un siège vide. Vermorel est parti depuis huit jours chez sa mère, aux environs de Lyon. Du diable s'il reviendra dans la fournaise, alors que nul ne peut vraiment l'accuser d'avoir en quoi que ce soit contribué à l'allumer.

Il est sous ce rapport dans une indépendance morale absolue et peut, sans crainte, décliner le mandat dont on l'a investi sans même le consulter.

Quelle n'est pas ma surprise de le rencontrer, le lendemain, en montant l'escalier qui conduit à la salle du Conseil.

«Vous ici?».

(1) *L'Officiel* a imprimé à tort *Patrie* pour *Paris*. La Commune considérant que République et patrie ne font qu'un, ne pouvait commettre ce pléonasme. (Note de l'Auteur).

« Sans doute. Je regrette seulement de n'être pas arrivé pour la première séance. Mais j'ai dû, pour revenir, lancer sur une fausse piste des agents qui me filaient depuis Lyon. Cela m'a causé un retard de près de dix heures ».

« Comment vous êtes-vous décidé à venir ainsi vous jeter dans la bagarre ? ».

« Où nous resterons probablement tous, je le sais. Mais qu'importe ? ... J'ai réfléchi tout un jour, ayant appris mon élection dès lundi, sur ce que j'allais faire. Pas plus que vous et bien d'autres, je suppose, je ne crois au succès de l'entreprise dans les terribles complications où elle va se trouver engagée. Mais il serait vraiment trop facile de s'abriter derrière ce pessimisme pour demeurer les bras croisés en ce moment. Le problème est posé dans de mauvaises conditions, c'est vrai ; mais il n'en faut pas moins tenter de le résoudre. Telle est la réponse que je me suis faite... et me voilà ».

C'est bien là l'homme que m'ont fait connaître nos longues conversations à la Conciergerie. Je lui serre la main pour toute réponse.

Son entrée produit un certain étonnement.

Personne ne s'attendait certainement à le voir venir prendre possession de son siège à la Commune.

Quelle différence entre un Tirard et cet homme acceptant, après mûre réflexion, les conséquences - terribles peut-être - d'un mandat qu'il n'a pas sollicité, ni même désiré !

Gustave LEFRANÇAIS.
